

J'ai donc dit au premier ministre Wells que nos avocats m'avaient dit que nous avions peut-être une solution, qu'elle reposait sur un «oui» de l'assemblée législative de Terre-Neuve et un renvoi à la Cour suprême du Canada. Je n'ai pas tenté de décrire en détails ce scénario et il n'a pas demandé de précisions. Il comprend parfaitement bien ces questions.

Le sénateur Austin: Donc, le premier ministre Wells ne vous a jamais dit qu'il était impossible de faire adopter l'Accord par l'assemblée législative de Terre-Neuve.

● (1630)

Le sénateur Murray: Il m'a dit qu'il n'y avait guère de chance que l'Assemblée législative de Terre-Neuve l'adopte. Il a ajouté que s'il n'a pas voulu que l'Assemblée législative se prononce, c'est qu'il voulait éviter que le résultat soit interprété comme un rejet officiel du Québec. Je lui ai dit que si c'était cela qui l'inquiétait, il devait faire en sorte que l'Assemblée législative se prononce en faveur de l'accord.

Le sénateur Austin: Mais, monsieur le ministre, si vous teniez à ce que l'Assemblée législative de Terre-Neuve adopte l'Accord du lac Meech, pourquoi ne lui avez-vous pas accordé le délai supplémentaire qu'aurait pu offrir la proposition constitutionnelle...

Le sénateur Guay: C'est vrai!

Le sénateur Austin: ... que vous examiniez à ce moment-là?

Le sénateur Murray: Il ne demandait pas de délai supplémentaire.

Le sénateur Austin: Mais il n'était même pas au courant de la méthode que vous envisagiez.

Le sénateur Murray: Je lui ai dit que le premier ministre du Manitoba avait un problème d'échéance. Quand je lui ai demandé s'il en avait un, il m'a répondu que non. Tous ceux qui ont voulu prendre la parole à l'Assemblée législative ont pu le faire. Quand je lui ai demandé s'il éprouvait des difficultés au niveau de la procédure, il a répondu que non. Alors je lui ai dit qu'à mon avis il devrait faire en sorte que l'Assemblée législative de sa province se prononce sur l'accord.

Le sénateur Austin: Comme il s'agit là du nœud du problème, j'aimerais vous aider à expliquer ce qui est arrivé...

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Austin: ... car c'est comme si vous aviez voulu que l'Assemblée législative de Terre-Neuve se prononce contre l'Accord du lac Meech. Je ne puis le croire. À mon avis, vous ne vouliez pas que Terre-Neuve se prononce contre l'accord; je me demande donc pourquoi vous n'avez pas voulu accorder à Terre-Neuve le délai supplémentaire qui, selon votre théorie juridique, lui aurait permis d'attendre la décision de la Cour suprême du Canada concernant cette formule d'approbation des changements constitutionnels.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Au lieu de dire que vous n'y auriez même pas recouru à moins qu'il n'adopte d'abord l'Accord.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, demander au Québec de se prononcer de nouveau sur l'accord constitutionnel du lac Meech dépendait d'un vote favorable de la part de

toutes les assemblées législatives, même si l'une d'elles devait le faire sur le tard.

Le sénateur Frith: Mais si votre théorie était exacte, le Québec n'aurait pas eu à se prononcer de nouveau. Un temps nouveau aurait commencé à courir sans le Québec.

Le sénateur Murray: Quand?

Le sénateur Frith: Dès qu'on aurait procédé à la dernière adoption. C'est le seul argument que vous pouviez avoir. Le Québec aurait pu le faire plus tard.

Le sénateur Murray: La deuxième résolution a été adoptée par la Saskatchewan le 23 septembre 1987.

Le sénateur Frith: Vous pouviez donc continuer à utiliser le même principe de roulement. Même après cela, chaque adoption aurait remis le compteur à zéro.

Le sénateur Murray: Oui.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas logique de le rattacher à l'adoption par Terre-Neuve.

L'honorable H.A. Olson: Le premier ministre Bourassa a-t-il accepté de l'adopter à nouveau?

L'ÉCHEC DE L'ACCORD DU LAC MEECH—LES POSITIONS DES DIRIGEANTS DU MANITOBA ET DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

L'honorable Gildas L. Molgat: Ma question au leader du gouvernement revient aux questions qui ont été posées par les sénateurs Frith et Austin et à ce qu'il a répondu précédemment au sénateur Frith quand il parlait de la raison pour laquelle le premier ministre Wells se trouvait dans une position différente du Manitoba.

Vous avez déclaré deux fois en réponse au sénateur Austin que les trois chefs politiques du Manitoba avaient convenu d'appuyer l'accord, comme si cela voulait dire que le Manitoba le ferait aussi. Mon honorable collègue ne savait-il pas que M^{me} Carstairs avait expressément déclaré qu'il y aurait un vote libre en ce qui concernait ses membres, qu'avant de faire aucune déclaration, les membres écouterait ce que les habitants de cette province avaient à dire et qu'il n'y avait aucune garantie que l'accord soit adopté par l'assemblée législative du Manitoba?

Le sénateur Guay: C'est vrai!

Le sénateur Molgat: Absolument aucune. Si mon honorable collègue ne s'y connaît pas suffisamment en politique pour comprendre la situation au Manitoba, alors on lui a assurément donné la fausse impression que cette province allait adopter cet accord. Il n'y avait aucun garantie. Il n'y avait donc aucune différence entre la position du premier ministre Wells et la situation au Manitoba, n'est-ce pas?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, d'après l'honorable sénateur, il n'y avait aucune garantie et, à proprement parler, c'est vrai. J'ai parlé à deux des chefs et à d'autres membres de l'assemblée législative. Ils avaient compté le nombre de personnes présentes. C'est vrai que c'était un vote libre, que le caucus libéral et que le Nouveau Parti démocratique étaient divisés à ce sujet. Mais à la fin de la journée des chefs politiques du Manitoba m'ont